



Le MEEDDAT en récession avec la crise des « sous-primes »

En complément de ses attaques contre le service public républicain et contre le statut, la gestion et la rémunération des personnels, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) **pour les agents du MEEDDAT** c'est aussi :

- des fermetures de services (unités territoriales / DDE et DDEA préfectoralisées / exploitation et ingénierie des DIR et des services de navigation / LRPC / Météo France), des fusions et des mutualisations à marche forcée (DREAL / régionalisation des activités supports / polarisation des CETE), des délocalisations (ENIM / SETRA / statistiques / CGDD), des missions supprimées (ingénierie publique / informatique), des externalisations (inspection du permis de conduire / informatique du RST / études en cours sur des agences de service public Route de France et Voie Navigable de France), des réorganisations permanentes (administration centrale / bases aériennes / ingénierie aéroportuaire / domaine maritime) et ainsi **des mobilités forcées et contraintes** ;
- un **alignement des régimes indemnitaires sur le plus défavorable** entre filières techniques et administratives et entre Paris et province (circulaire de la DRH du MEEDDAT du 14 août 2008) ;
- une **inégalité de droit et de traitement en fonction de « l'origine » des agents** (ex Industrie, ex Écologie, ex Équipement, DGAC, Établissements Publics) ;
- contrairement aux autres ministères (350 euros mensuels à Bercy), **aucune compensation ni « prime exceptionnelle »** face à ces réorganisations ; aucune mesure d'accompagnement social ;
- **aucune prise en compte des contraintes personnelles et familiales** générées par les mobilités forcées, comme c'est actuellement le cas pour l'administration centrale et bientôt pour tous les services ;
- en cas de mobilité forcée entraînant un allongement quotidien de la distance aller-retour « domicile – travail » inférieur à 20 km ou un allongement du trajet inférieur à 20 min, une **aumône de restructuration de 0 Euros** ! Attention, imposable...
- en cas de mobilité forcée entraînant un allongement quotidien de la distance aller-retour « domicile – travail » de 58 km ou un allongement du trajet de 55 min, une aumône de restructuration de 3000 Euros, versée une fois, une seule année et imposable !
- **aucune aumône de restructuration pour les ouvriers d'État, les agents non titulaires, les agents en première affectation, les agents faisant une mutation**, quels que soient les allongements quotidiens !
- aucune aumône de restructuration pour les agents des bases aériennes et des voies navigables restructurés en 2007 et pour tout agent devant effectuer une mobilité forcée en 2008 !
- 6100 Euros « offerts » au conjoint d'un fonctionnaire pour qu'il quitte son emploi de façon à l'accompagner dans sa mobilité forcée. Offre limitée dans le temps, payée une fois et bien entendu imposable !

**Le 23 octobre 2008, luttons contre la RGPP, défendons nos droits, nos missions, nos postes, nos rémunérations
Le 23 octobre 2008, tous en grève, tous à Paris !**